

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# BUDGET PRIMITIF 2017

— Mercredi 25 janvier 2017 —

**Service de presse**

Cécile van de Kreeke // Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

tél. 05 34 33 33 72 / 06 24 66 05 30

Coralie Bombail // Attachée de presse

coralie.bombail@cd31.fr

tél. 05 34 33 30 32 / 06 74 93 45 44



<b>PROPOS INTRODUCTIFS</b>	<b>p.3</b>
<b>I - LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT HAUTE-GARONNE 2016-2021</b>	<b>p.4</b>
<b>1 - Deux priorités : l'éducation et la culture</b>	
1-a – La poursuite du plan d'investissement « 100 M€ pour 10 collèges »	
1-b – Un plan pour améliorer la mixité sociale	
1-c – L'aide aux écoles du premier degré	
1-d – Un soutien accru à la culture et aux actions pour défendre et promouvoir les valeurs de la République	
<b>2 - Les autres grands investissements sur les bâtiments départementaux</b>	
<b>3 - Un nouveau plan d'investissements 2016-2021 pour les routes départementales</b>	
<b>4 - 52 M€ d'aides aux communes et aux intercommunalités</b>	
<b>5 - Le déploiement du haut débit sur le territoire</b>	
<b>6 - Le soutien à l'économie touristique et à l'emploi local</b>	
<b>7 - Un plan en faveur de la préservation de l'environnement</b>	
<b>II - RÉPONDRE EFFICACEMENT À LA DEMANDE SOCIALE ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES</b>	<b>p.9</b>
1 - Les dépenses du RSA en légère baisse	
2 - Accompagner le vieillissement de la population	
3 - Les dépenses réelles totales	
<b>III - PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS</b>	<b>p.11</b>
<b>IV - LA PRÉSERVATION DES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES</b>	<b>p.12</b>
1 - La baisse des dotations de l'État	
2 - Des ressources dynamiques	
3 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement	
4 - Un niveau d'autofinancement adapté aux ambitions	
<b>LES CHIFFRES</b>	<b>p.15</b>

## PROPOS INTRODUCTIFS

Le budget primitif adopté par l'assemblée départementale poursuit la politique volontariste engagée dès le début de la mandature pour maintenir un fort niveau d'investissement sur le territoire, répondre efficacement à la demande sociale, soutenir les populations les plus fragiles, ceci sans augmenter la fiscalité et en garantissant un niveau d'autofinancement pérenne.

À l'instar des autres Départements, la Haute-Garonne se trouve toujours confrontée à un redoutable effet ciseau du fait de l'augmentation des dépenses sociales et de la baisse des dotations de l'État. Malgré ces contraintes, la majorité départementale fait le choix de mettre en œuvre un projet ambitieux et va poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses publiques et de modernisation de l'administration, avec l'objectif de proposer aux Haut-Garonnais des politiques publiques modernes et efficaces.

Le budget primitif 2017 s'élève à 1 515,63 M€ (1 482,31 M€ en 2016).

Ce budget prend en compte les implications financières des transferts de compétences imposés par la loi NOTRe en direction de la Région et de la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'éducation, la culture et la défense des valeurs républicaines et de la citoyenneté demeurent les axes forts de l'action du Département.

La solidarité territoriale, compétence dans laquelle le Département a été conforté par la loi NOTRe, constitue une priorité de la collectivité qui est garante du développement équilibré et solidaire de la Haute-Garonne.

Ces dernières années, la contrainte budgétaire a conduit la plupart des Départements à réduire leurs investissements.

Dans un contexte de crise économique qui touche tout particulièrement les acteurs du BTP, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a quant à lui fait le choix dès 2016 de soutenir l'activité économique et l'emploi local en lançant un plan d'investissement de plus d'un milliard d'euros entre 2016 et 2021. Ce plan a pour ambition de renforcer l'attractivité de l'ensemble des territoires haut-garonnais, de soutenir l'activité économique, l'innovation et de répondre aux nouveaux besoins en équipements de la population.

Le budget primitif 2017 prévoit 177,78 M€ d'investissements (hors capital de la dette), en progression de 4,7 %.

### 1 - Deux priorités : l'éducation et la culture

L'éducation reste une priorité du Département qui va poursuivre ses efforts pour répondre à la croissance démographique, améliorer la mixité sociale dans les collèges et expliciter les valeurs de la République aux collégiens.

Le montant du budget consacré à l'éducation en 2017 s'élève à 75,92 M€, en augmentation de 13,07 % par rapport à 2016, compte tenu de la planification des travaux prévus sur les collèges.

#### 1. a – La poursuite du plan d'investissement « 100 M€ pour 10 collèges »

Le plan pluriannuel d'investissements, voté en janvier 2016, qui prévoit la construction de 6 collèges neufs et la réhabilitation de 4 collèges d'ici 2021 se poursuit.

- Les travaux du futur collège d'Escalquens pourraient débuter en mai 2017 pour une ouverture prévue en septembre 2019. Ce nouveau collège qui pourra accueillir 600 élèves permettra de délester les collèges de Castanet-Tolosan, Ayguesvives et Villefranche-de-Lauragais. 15,6 M€ seront consacrés à la construction de ce premier collège à énergie positive du département.
- Dans le cadre du plan engagé par le Conseil départemental pour améliorer la mixité sociale dans les collèges, un nouvel établissement va être construit au Sud-ouest de Toulouse pour accueillir, à l'horizon 2021, les élèves du secteur actuel de Raymond Badiou et de futurs élèves de la zone d'implantation. Des discussions sont actuellement en cours entre le Conseil départemental et la Ville de Toulouse concernant le choix du terrain. Un budget de 15 M€ sera consacré à ce nouveau collège qui pourra accueillir 600 élèves.
- Enfin quatre autres nouveaux collèges seront construits d'ici 2021 :
  - dans le Nord-ouest de Toulouse pour délester les collèges d'Aussonne, Cadours, Grenade et Blagnac,
  - dans le secteur de Muret, pour délester les collèges de Muret, Frouzins et Cugnaux,
  - à Cintegabelle, pour délester le collège d'Auterive,
  - à l'Isle en Dodon.
- Le collège Chaumeton à L'Union, qui a bénéficié d'une reconstruction complète sera livré en 2017. Ces travaux, d'un montant de 20 M€, ont permis la réhabilitation du bâtiment principal, la réalisation d'équipements sportifs et de serres pour la section d'enseignement professionnel adapté.
- Le collège Louisa Paulin à Muret bénéficie également d'une réhabilitation complète pour un montant de 16,2 M€. Ces travaux prévoient la restructuration et l'extension du bâtiment principal, la construction d'un nouveau bâtiment pédagogique, la réhabilitation des bâtiments du pôle des métiers et de la

demi-pension, la création d'un espace sportif, le réaménagement de la cour et des espaces verts, la reconstruction des logements de fonction et le réaménagement de l'entrée principale. Le montant des travaux s'élèvera à 16,2 M€ pour 9 200 m<sup>2</sup> de surfaces de locaux réhabilités ou créés. Ce nouveau collège sera livré en 2018.

- Le collège Pierre Labitrie à Tournefeuille, qui a également bénéficié de travaux de restructuration pour un montant de 2,65 M€, sera livré fin 2017.

Cette opération a permis la reconstruction du pôle technologique, la réhabilitation du pôle sciences, la création d'une grande salle de permanence, d'un foyer des élèves et de bureaux d'accueil, la rénovation des sanitaires des élèves et des professeurs et également la réalisation d'un élévateur permettant l'accès à l'étage des personnes à mobilité réduite.

- Le collège de Pibrac fera lui aussi l'objet de travaux de réhabilitation.

Plusieurs autres travaux d'envergure vont être engagés dans d'autres collèges en 2017, parmi lesquels la restructuration de la demi-pension du collège Pablo Picasso à Frouzins livrée en 2018 (1,7 M€), la restructuration de la demi-pension de la Cité scolaire Vincent Auriol de Revel (950 000 €), le renouvellement de chaudières dans une douzaine d'établissements (712 000 €), ou encore la poursuite des équipements numériques (2 M€) et des travaux de mise en accessibilité des établissements (10,8 M€).

### **1. b – Un plan pour améliorer la mixité sociale**

46 M€ vont être mobilisés pour la mise en œuvre du plan en faveur de la mixité sociale dans les collèges, adopté par l'assemblée départementale le 24 janvier 2017.

À la reconstruction du collège Raymond Badiou, s'ajoute la réhabilitation complète du collège Rosa Parks pour un coût d'environ 10 M€. Les études pourraient débuter en 2017/2018 pour des travaux prévus entre 2018 et 2021.

Les collèges Stendhal et Georges Sand vont également bénéficier de travaux d'amélioration.

Enfin, le collège Bellefontaine sera reconstruit à proximité sur une zone favorisant la mixité sociale.

### **1. c – L'aide aux écoles du premier degré**

En 2017, le Conseil départemental consacra également 6,62 M€ aux écoles maternelles et élémentaires de la Haute-Garonne. Cet effort financier conséquent, effectué hors compétence légale, s'inscrit dans l'aide apportée aux communes pour réaliser les grands équipements nécessaires aux Haut-Garonnais. Elle permettra la construction, la rénovation et l'extension des bâtiments scolaires, l'achat de mobiliers, matériels scolaires et équipements informatiques, et l'équipement des services de restauration scolaire.

### **1. d – Un soutien accru à la culture et aux actions pour défendre et promouvoir les valeurs de la République**

Le soutien à la vie culturelle et aux acteurs culturels est une priorité pour le Département, qui envisage la culture comme un enjeu majeur de citoyenneté, de construction et d'émancipation des individus.

Dès le début du mandat, la nouvelle majorité départementale a ainsi maintenu le budget en faveur de la culture, dans un contexte budgétaire très tendu.

En 2017, le montant alloué aux activités artistiques et culturelles s'élèvera à 9,26 M€, en progression de 23 %. De nombreuses aides en faveur des équipements culturels du département sont renouvelées, ainsi que les subventions aux associations locales pour la création et la diffusion artistique.

Dans un souci de structuration, le Département a souhaité inscrire ces aides dans un nouveau règlement, adopté le 24 janvier 2017, qui prévoit un soutien aux actions favorisant la cohésion territoriale, la citoyenneté - à travers notamment l'éducation populaire et culturelle - l'affirmation de la liberté de conscience et de l'esprit critique...

En 2017, le Département allouera également un budget de 900 000 euros au Parcours laïque et citoyen qui sera étendu aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> dans les 116 collèges publics et privés du département. Ce parcours a été lancé à la rentrée de septembre 2016 et rencontre un réel succès auprès des collèges. 118 associations et 745 classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans 70 collèges se sont inscrits en 2016.

## **2 - Les autres grands investissements sur les bâtiments départementaux**

- Le siège des Archives départementales, installé depuis 1955 dans un bâtiment édifié spécialement boulevard Griffoul Dorval va faire l'objet d'un programme de travaux de réhabilitation pour un montant de 775 000 euros, dont les études seront lancées en 2017.  
Un nouveau bâtiment pour la conservation des archives va également être réalisé chemin des Capelles à Toulouse, estimé à 10 M€.
- La gare routière départementale, qui connaît une forte hausse de fréquentation suite à la libéralisation du transport par autocars fait l'objet de travaux de réaménagement sur la période 2016-2020, s'élevant à 730 000 € HT. En 2017, les aménagements pour les personnes à mobilité réduite du hall d'accueil et des quais voyageurs seront réalisés pour 170 000 €.
- L'ancien chai de la Forêt de Buzet va être réhabilité pour un montant de 340 000 €, afin de pouvoir accueillir un espace pédagogique dédié à la biodiversité ouvert au public.

## **3 - Un nouveau plan d'investissements 2016-2021 pour les routes départementales.**

Le Conseil départemental a lancé en 2016 un nouveau plan d'investissements pour les routes départementales qui prévoit 44 M€ d'ici 2021, dont 11,2 M€ en 2017.

Ce plan, qui va permettre de programmer les grands projets d'infrastructures routières durant les dix prochaines années, vise à améliorer le maillage routier du territoire, aménager les liaisons routières principales et répondre aux nouveaux besoins de déplacement des Haut-Garonnais.

Douze opérations d'envergure ont été retenues dans le plan pluriannuel d'investissement 2016-2021 :

- **4 opérations de sécurité concernant des ponts dégradés et des passages à niveau dangereux :**
  - RD 125 : reconstruction du pont de Lapadé à Luchon : 3 M€
  - RD 3 : suppression du passage à niveau 19 à Muret : 4,5 M€
  - RD 46 : déviation des ponts de Ravi à Luchon : 5 M€
  - RD 79 : suppression du passage à niveau 196 à Escalquens : 2 M€
- **4 opérations déclarées d'utilité publique dont la réalisation peut démarrer à court terme :**
  - RD 630 : déviation de Bessières : 12 M€
  - RD 37 : déviation de Saint-Lys : 12 M€
  - RD 74 : amélioration des accès au collège du Vernet : 1 M€
  - RD 916 : amélioration du fonctionnement des carrefours à Labège : 1 M€
- **4 opérations à programmer pour une réalisation à moyen terme :**
  - RD 622 : déviation de Revel : 20 M€
  - RD 117 : déviation de Mane : 7 M€
  - RD 905 : fin de la déviation de Miramont-de-Comminges : 2 M€
  - RD 916 : prolongement vers Escalquens jusqu'à Belberaud : 15 M€

Les quatre grands projets qui avaient été engagés par le Département sur la métropole toulousaine, ont été transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Toulouse Métropole, en application de la loi NOTRe.

- La voie du canal Saint-Martory
- La déviation de Seilh et d'Aussonne, RD 902
- Le barreau RD 963 à Cornebarrieu
- Le pont sur la Garonne à Saint-Jory, RD 929

En 2017, 65,22 M€ vont être alloués à la voirie départementale, en hausse de 7,4 %, dont :

- 37,7 M€ consacrés à la modernisation du réseau (aménagement de carrefours et mises au gabarit), au renforcement des chaussées et des ouvrages d'art et à la réalisation de pistes cyclables.
- 16,7 M€ seront versés aux communes pour soutenir l'entretien et la modernisation du réseau communal, dans le cadre du Pool routier.

En 2017, 6,7 M€ seront également consacrés au Contrat de Plan-État-Région 2015-2020 (sur une participation totale du Conseil départemental de 41,068 M€), qui vont soutenir la poursuite des travaux de la déviation de Saint-Béat, la mise à 2x3 voies du périphérique Sud de Toulouse (section Lespinet-Ranguéil) avec la réalisation de murs antibruit et l'achèvement des travaux de l'échangeur de Borderouge à Toulouse.

#### **4 - 52 M€ d'aides aux communes et aux intercommunalités**

L'année 2016 a permis la signature de contrats de territoire avec l'ensemble des communes et des intercommunalités du département. Ces contrats ont permis la programmation de 3 200 projets d'équipements publics sur la Haute-Garonne d'ici 2020 (dont 675 en 2016) pour près de 890 M€ d'investissements, dont plus de 175 M€ financés par le Conseil départemental.

Le Département s'est par ailleurs engagé à soutenir la Métropole toulousaine pour la construction du futur Parc des Expositions d'Aussonne-Beauzelle, à hauteur de 45 millions d'euros.

Une aide de 20 millions d'euros sera également apportée à la Ville de Toulouse sur une période de 5 ans, pour accompagner la réalisation d'équipements scolaires, sportifs et petite enfance.

Le Département a également décidé d'apporter une forte contribution au développement des transports publics sur l'agglomération toulousaine en débloquant, en juin 2016, une aide exceptionnelle de 201 M€ sur 15 ans.

#### **5 - Le déploiement du haut débit sur le territoire**

Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), engagé en 2016 se poursuit. Ce schéma porte l'objectif ambitieux de couvrir à terme l'ensemble du territoire haut-garonnais en très haut débit pour un investissement global de 500 M€. La première phase de réalisation, qui correspond à un budget de 180 M€ sur les 5 prochaines années, permettra aux Haut-Garonnais de disposer d'un haut débit de qualité compris entre 4 Mbps et 100 Mbps.

#### **6 - Le soutien à l'économie touristique et à l'emploi local**

En 2017, près de 8 M€ seront consacrés au soutien à l'emploi, notamment à travers l'économie touristique pourvoyeuse d'emplois non délocalisables.

L'offre touristique sera diversifiée et structurée autour des deux axes naturels de la Garonne et du Canal du Midi avec notamment l'aménagement d'itinéraires pédestres et de parcours cyclables. Le chemin Via Garonna, qui reliera Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges sera inauguré début juillet 2017.

Un nouveau dispositif pour encourager la création d'activité des demandeurs d'emplois, appelé CréADE31, a été lancé fin 2016 avec un budget de 300 000 € en 2017.

Le Département souhaite également faciliter l'accès des TPE-PME locales aux marchés publics de la collectivité, au travers d'une charte mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En 2016, la commande publique a représenté environ 142 M€, dont 65 % ont bénéficié directement à des entreprises haut-garonnaises. Enfin, le Conseil départemental maintient ses aides aux agriculteurs de la Haute-Garonne, à hauteur de 2,15 M€ en 2017.

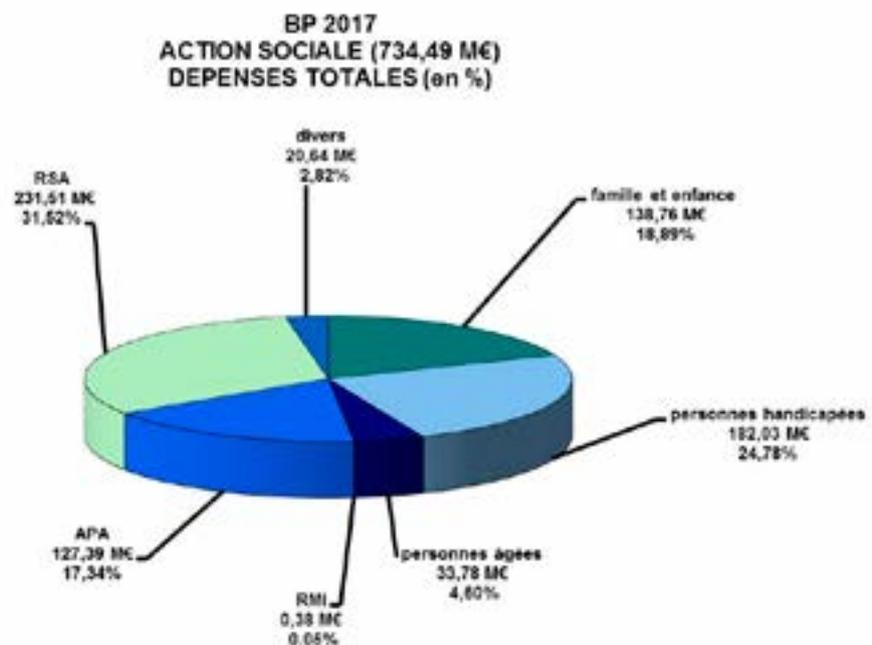
## **7 - Un plan en faveur de la préservation de l'environnement**

Lors de la Cop 21, le Conseil départemental a fait de la lutte contre le changement climatique et plus généralement de la préservation de l'environnement, une des priorités de son action politique. Cet engagement se traduit par l'élaboration d'un plan d'actions pour l'environnement, voté en session par les élus départementaux, mardi 24 janvier 2017.

41 mesures concrètes seront déployées entre 2017 et 2020 pour un budget de 150 M€, autour de la sensibilisation des citoyens, de la préservation de la ressource en eau, de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de la préservation de la biodiversité ou encore du développement de l'agriculture durable.

## II - RÉPONDRE EFFICACEMENT À LA DEMANDE SOCIALE ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

Dans une période économique qui touche les plus vulnérables, les dépenses sociales restent la part la plus importante du budget du Département. Elles représentent 48,46 % du budget pour un montant global de 734,49 M€. À noter que 4,22 M€ des dépenses sociales (Fonds d'Aide aux Jeunes et Prévention Spécialisée) sont transférées à Toulouse Métropole à compter de janvier 2017 et imputées en dotation. Si on réintègre ces dépenses dans le poste « Action sociale », celui-ci s'élèverait à 738,59 M€, en progression de + 1,36 %.



### 1 - Les dépenses du RSA en légère baisse

Dans un contexte économique et social qui demeure délicat, la Haute-Garonne a cependant retrouvé en 2015 le chemin de la croissance avec un taux de chômage en baisse en 2016 (- 0,5 point / 2015) qui s'accompagne d'une légère baisse du nombre de bénéficiaires du RSA.

Au 30 septembre 2016, le nombre de bénéficiaires recevant une allocation du Département s'élève à 36 402 contre 37 248 au 30 septembre 2015, soit - 2,27 %.

En 2016, deux revalorisations de l'allocation RSA sont intervenues : + 0,1 % au 1<sup>er</sup> avril et + 2 % au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En 2017, les dépenses liées au RMI et au RSA inscrites au budget sont de 231,89 M€, contre 235,93 M€ inscrites au BP 2016. La part nette consacrée aux allocations RSA est en diminution de 2,32 % (- 5 M€ en valeur) par rapport à 2016.

Elles restent cependant le premier poste de dépenses de solidarité pour le Département.

Ce ralentissement de l'augmentation des dépenses liées au RSA va permettre de redéployer les efforts de la collectivité en direction des actions d'insertion, au travers notamment du Plan départemental d'insertion 2016-2021 adopté en juin 2016 et du financement des emplois aidés.

## 2 - Accompagner le vieillissement de la population

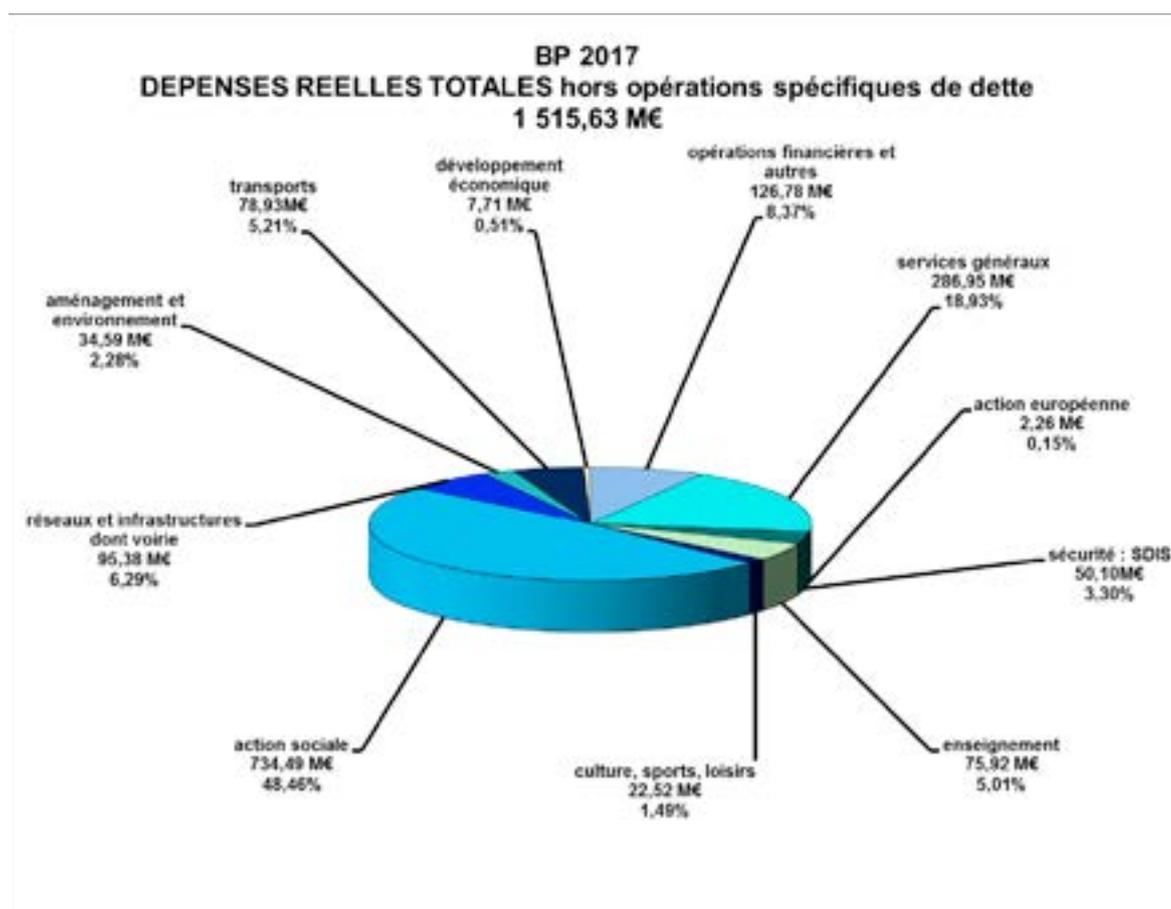
Après une stabilisation en 2014 et 2015 des dépenses de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), grâce à la mise en place en 2014 du paiement sur facture de la télégestion pour l'APA à domicile, l'année 2016 connaît une forte évolution essentiellement due à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui a permis d'étendre les droits à l'allocation personnalisée d'autonomie. Le versement de l'APA est de 127,39 M€ en 2017, contre 124,79 M€ en 2016.

Les dépenses hors APA, qui concernent principalement les frais d'hébergement en établissement, sont également en progression de 10,21 % et s'élèvent à 33,78 M€ en 2017.

Au 30 juin 2016, 28 087 personnes âgées bénéficient de l'APA, contre 27 607 au 30 juin en 2015, soit une progression de + 1,74 %.

Les autres dépenses de solidarité (PCH, téléassistance...) sont maîtrisées.

## 3 - Les dépenses réelles totales (hors opérations spécifiques de dette)



### III - PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS

Afin de préserver le pouvoir d'achat des Haut-Garonnais, le Département a décidé, pour la deuxième année consécutive du mandat, de ne pas augmenter la fiscalité. Le taux de la taxe foncière sera donc stabilisé, contrairement à d'autres grandes collectivités du territoire.

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires revient à la Région Occitanie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Il a été convenu avec la présidente de la Région, Carole Delga, que cette nouvelle compétence régionale sera déléguée au Département de la Haute-Garonne sur l'ensemble du territoire départemental.

Le Département a donc décidé de maintenir la gratuité des transports scolaires qui concerne près de 75 000 élèves du département, de la maternelle au lycée.

Un budget de 49,13 M€ est inscrit en 2017. Ce soutien représente une économie par famille de 654 € / an et par enfant.

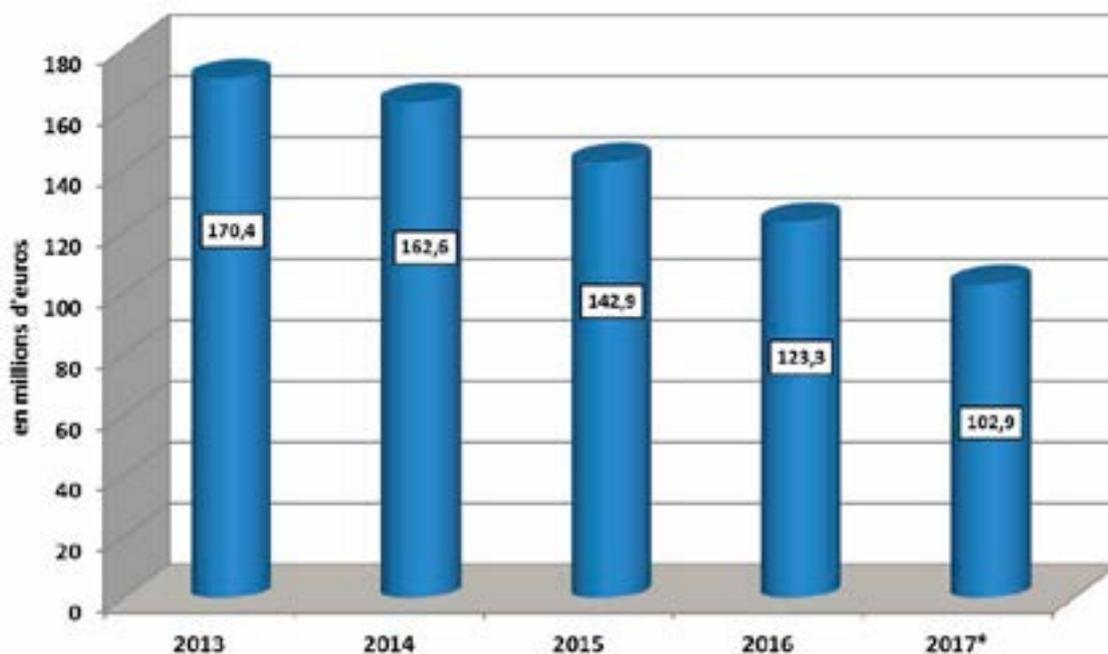
Le Conseil départemental fait également le choix de maintenir l'aide à la restauration scolaire. 19 257 collégiens demi-pensionnaires (soit 40 % des collégiens) bénéficient de cette aide au premier trimestre 2016/2017, dont 7 799 de la gratuité totale de la cantine. Cela représente un budget de 6 M€ pour le Conseil départemental.

## IV - LA PRÉSERVATION DES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

### 1 - La baisse des dotations de l'État

Au cours de la période 2015-2017, les collectivités locales doivent contribuer au redressement des comptes publics. Cette contribution passe notamment par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État vers les collectivités.

Si la contribution des communes a été réduite de moitié en 2017, celle des Départements et des Régions est reconduite à l'identique, avec une baisse de 20 millions d'euros pour atteindre 102,98 M€ en 2017, contre 123,32 M€ en 2016 faisant apparaître une perte cumulée de l'ordre de 155,3 M€ depuis 2013.

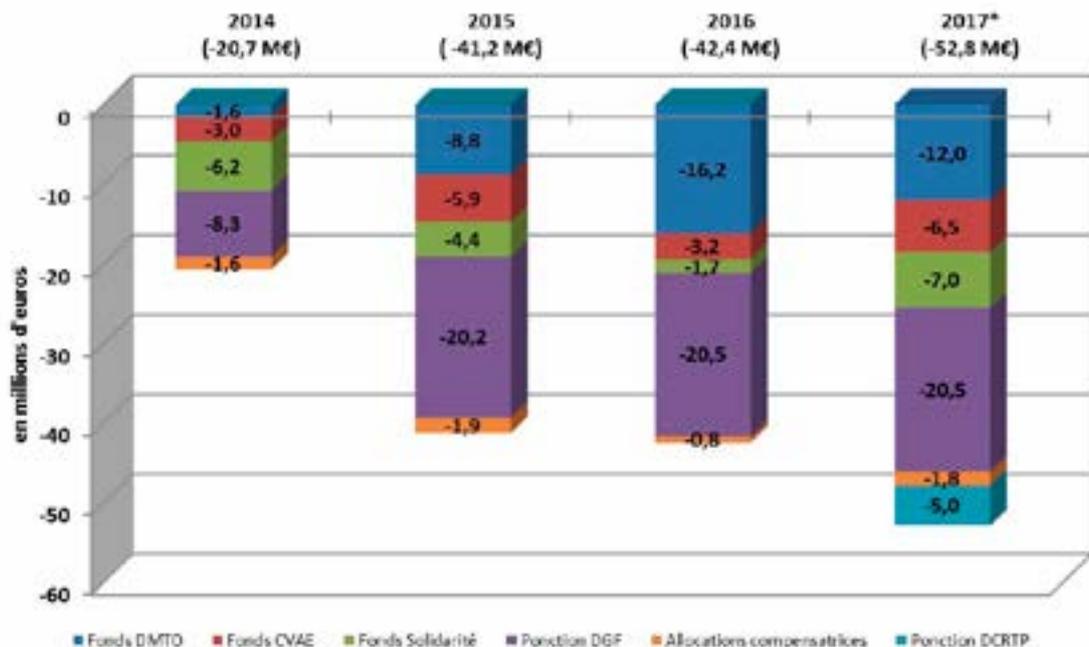


Évolution de la DGF du Conseil départemental

Cette baisse s'accompagnera d'une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) (mise en place en 2011 pour compenser la perte d'une partie de la taxe professionnelle), de 5 M€, compte tenu des dispositions inscrites dans la loi de finances 2017.

Parallèlement, le Conseil départemental de la Haute-Garonne subit, depuis 2011, une forte augmentation de la contribution de péréquation. Cette contribution, destinée à l'équité territoriale, consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ». Pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne, elle est estimée à 25,5 M€ en 2017, contre 21,1 M€ en 2016, 19,1 M€ en 2015 et 10,8 M€ en 2014.

Au total, sur la période 2011-2017, la mise en œuvre des fonds de péréquation aura impacté négativement les recettes du Département de 90 M€.

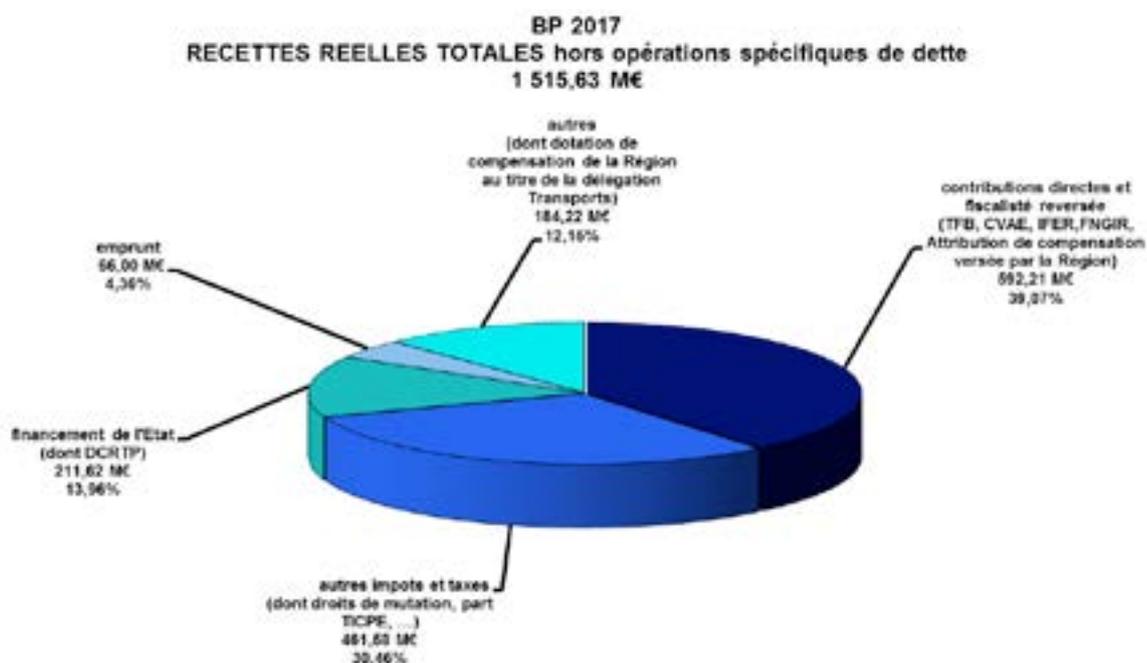


Coût de la péréquation, de la baisse des dotations et des variables d'ajustement pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne

## 2 - Des ressources dynamiques

Les ressources du Conseil départemental sont principalement constituées des impositions directes (taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), des Droits de Mutation à Titre Onéreux et de la taxe d'aménagement.

Les diminutions des dotations de l'État seront en partie compensées par une évolution favorable des droits de mutation, due au dynamisme du marché immobilier toulousain, qui devraient atteindre 170 M€ en 2017.



### **3 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement en 2017 sont stabilisées par rapport à 2016, en raison des mesures prises par la majorité départementale depuis 2016 pour maîtriser les dépenses de structures notamment celles de personnels et la gestion de la dette.

L'effort entamé il y a quelques années pour stabiliser les charges liées à l'entretien de la voirie, aux dépenses d'énergie et de carburant, aux transports scolaires ainsi que les frais généraux, a été conforté en 2016 et sera poursuivi en 2017.

Le Conseil départemental a notamment renégocié plusieurs de ces contrats auprès de ses fournisseurs, ce qui permet de générer une économie de plusieurs centaines de milliers d'euros.

L'évolution de la masse salariale reste maîtrisée depuis 2013. Les charges de personnel sont estimées à 272,82 M€ pour 2017, contre 272,40 M€ en 2016.

Suite au transfert de compétences imposé par la loi NOTRe à la Région et à Toulouse Métropole, le Conseil départemental compte, en janvier 2017, 6 627 agents, contre 6 767 en janvier 2016 et 6 791 en janvier 2015.

En 2016, le nombre de vacataires a été réduit pour atteindre 400 emplois en équivalent temps plein/mois contre 600 en 2015.

L'effort est en revanche porté en 2016 et 2017 sur le recrutement d'assistants familiaux afin de répondre aux besoins d'accueil supplémentaires des jeunes mineurs isolés.

Cette maîtrise de la masse salariale s'accompagne d'une démarche de dialogue social et de management participatif instaurée en 2016 par la nouvelle majorité au sein de l'administration, dans le but de rationaliser le fonctionnement des services tout en préservant les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents.

### **4 - Un niveau d'autofinancement adapté aux ambitions**

La politique ambitieuse du Département en termes d'investissements et de solidarité envers les plus fragiles repose sur un niveau d'autofinancement pérenne de l'ordre de 130 M€ sur les années à venir.

L'encours de la dette connaît une baisse sensible depuis 2013 qui s'explique essentiellement par un moindre recours à l'emprunt en 2014 et 2015. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il s'élève à 528 M€, en baisse de 9,6 % par rapport à 2016. Ceci est dû à une gestion optimisée des différents emprunts qui permet de diminuer les remboursements d'intérêts et de capital. Entre 2016 et 2017, 2,3 M€ ont ainsi été économisés sur les frais d'intérêt.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 393 M€, inférieur à la moyenne des Départements de la même strate s'établissant à 577 € (source DGCL-CA 2015).

Le taux moyen de la dette du Conseil départemental est de 2,28 % en 2016. Il est plus bas que celui des autres Départements établi à 2,65 % en 2015 (Source Finance Active).

## LES CHIFFRES

Budget primitif 2017 : 1 515,63 M€ (+ 2,25 %)

### - Investissements :

177,78 M€ (+ 4,7 %)

### - Dépenses Fonctionnement :

1,269 milliard d'euros

1,242 milliard d'euros au BP 2016

#### > Aides sociales :

734,5 M€ (+ 0,79 %) (48,46 % des dépenses)

#### > RSA :

232 M€ (dont allocations : 210 M€)

236 M€ (dont allocations : 215 M€) (BP 2016)

Bénéficiaires RSA : 36 402 au 30 septembre 2016, (37 248 au 30 septembre 2015) soit – 2,27 %.

#### > Gratuité transports scolaires : 49,13 M€

#### > Aide à la restauration scolaire : 6 M€

### - Masse salariale :

272,82 M€ en 2017

272,40 M€ en 2016

Nombre d'agents : 6 627 en janvier 2017 – 6 767 en janvier 2016

### - Épargne brute :

134 M€

132 M€ (BP 2016)

### - Encours de la dette :

528 M€

584 M€ (BP 2016)

393 €/hab. (moy. dép. 577 €/hab.)

### - Dotation Globale de Fonctionnement :

103 M€ estimés en 2017

123 M€ (BP 2016)

143 M€ (CA 2015)

163 M€ (CA 2014)

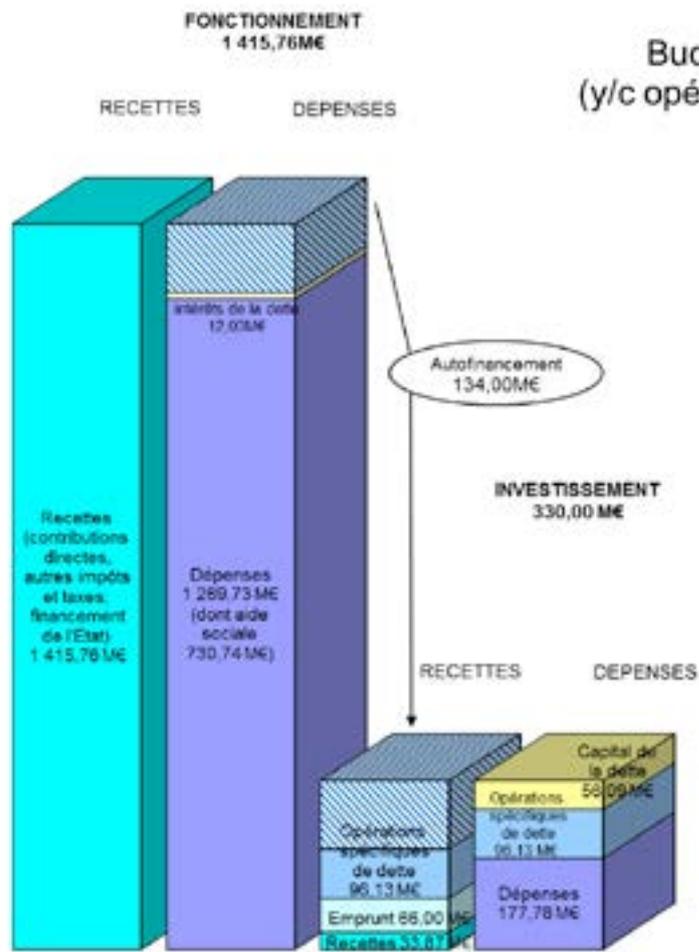
### - Péréquation :

25,5 M€ estimés en 2017

21,1 M€ en 2016

19,1 M€ en 2015

10,8 M€ en 2014



**Budget Primitif 2017**  
(y/c opérations spécifiques de dette)